

BREVET D'INVENTION

Gr. 20. — Cl. 1.

N° 1.063.601

Perfectionnement aux systèmes d'assemblage d'éléments de jouets.

Société anonyme dite : SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE FERBLANTERIE résidente à ~~Bibliothèque~~
(Seine).

Bur. Ind. Eigendon

Demandé le 24 septembre 1952, à 15^h 11^m, à Paris. 1.0 MEI 1954
Délivré le 16 décembre 1953. — Publié le 5 mai 1954.

La présente invention concerne un perfectionnement aux systèmes d'assemblage d'éléments de jouets, tels que des éléments de voie de chemin de fer mécanique ou électrique, dans lesquels l'assemblage de deux éléments de voie s'effectue au moyen d'une fiche prolongeant l'un des rails d'un élément, laquelle pénètre dans une extrémité creuse du rail correspondant de l'autre élément et *vice versa*.

Dans ce mode d'assemblage bien connu, qui fait appel à une simple friction entre les deux pièces, la jonction des deux éléments de voie est très précaire. Elle nécessite un ajustage très précis des pièces mâles et femelles et, après un certain temps d'usage, il arrive que les éléments ne tiennent plus rigidement assemblés l'un à l'autre.

La présente invention a pour but de supprimer radicalement cet inconvénient. Elle présente en outre l'avantage, lorsqu'un courant électrique doit passer dans les éléments assemblés, d'assurer entre ceux-ci une excellente connexion électrique.

L'invention sera décrite ci-après dans son application à l'assemblage de deux éléments de voie, mais il doit être entendu qu'elle peut s'appliquer à tout système d'assemblage d'éléments de joints par pénétration d'une pièce mâle dans une pièce femelle, par exemple pour l'assemblage d'éléments de jeux de construction qui peuvent être évidemment très divers.

La description est illustrée par le dessin annexé, dans lequel :

La figure 1 représente l'extrémité d'un élément de voie vu en coupe longitudinale suivant A-B de la figure 2;

La figure 2 est une vue en plan de cette extrémité, et

La figure 3 est une vue, également en plan, de l'extrémité correspondante de l'élément de voie à assembler au précédent.

Un élément de voie se compose des rails 1 et 2 supportés par des traverses 3. Les rails sont formés à partir d'un fer plat convenablement plié.

Le champignon 4 est creux. Cet élément est à assembler avec un élément constitué de façon identique, les rails 1 et 2 devant être assujettis bout à bout respectivement aux rails 1' et 2'.

L'invention consiste à réaliser l'assemblage d'un rail et du rail correspondant, 1 et 1' par exemple, au moyen d'une pièce mâle 5 en métal flexible et élastique, acier à ressort par exemple, de section ronde, demi-ronde ou autre, repliée en forme d'épingle à cheveux, dont les branches sont engagées dans l'extrémité creuse du champignon 4, l'une d'elles y étant assujettie par des sertissages 6 opérés au-dessous du chemin de roulement du rail. Les branches de la pièce mâle 5 présentent entre elles dans leur partie saillante, en 7, un écartement tel que la pièce mâle est, en cet endroit, plus large que l'ouverture du champignon. Par contre, la partie extrême de la pièce 5 est moins large que l'ouverture du champignon. En rapprochant les deux rails il est donc facile d'engager la pièce 5 du rail 1 dans le champignon du rail 1' et, en exerçant un effort suffisant, de l'y faire pénétrer jusqu'à ce que les deux rails se joignent bout à bout. La pression exercée à l'intérieur du champignon par les deux branches écartées 7 formant ressort, assure une fixation parfaite des deux rails bout à bout. Celle-ci ne peut être rompue que par un effort égal en sens inverse de celui qui a été nécessaire pour l'assemblage.

De préférence, les rails 2 et 2' à assembler simultanément présentent le même dispositif, mais c'est alors le rail 2' qui porte la pièce mâle.

L'assemblage ainsi constitué réalise une excellente connexion électrique dans le cas d'un chemin de fer électrique dans lequel le courant circule dans un des rails (ou les deux). Dans ce cas, entre les semelles du rail et les traverses sont disposées des plaques isolantes 8 par exemple en carton, maintenues par les pattes 9 de fixation du rail qui sont découpées dans les traverses et rabattues sur les patins.

[1.063.601]

— 2 —

RÉSUMÉ

La présente invention concerne un perfectionnement aux systèmes d'assemblage d'éléments de jouets, tels qu'éléments de voie de chemin de fer, caractérisé en ce que, dans une partie creuse d'un des éléments à assembler est fixée l'extrémité d'une au moins des deux branches d'un ressort en forme d'épingle à cheveux, la partie saillante du ressort présentant au voisinage de la tête de l'épingle un

écartement des deux branches tel que la largeur de l'épingle à cet endroit est plus grande que l'ouverture de la partie creuse correspondante de l'autre élément.

Société anonyme dite :
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE FERBLANTERIE.

Par procuration :

P. BROU

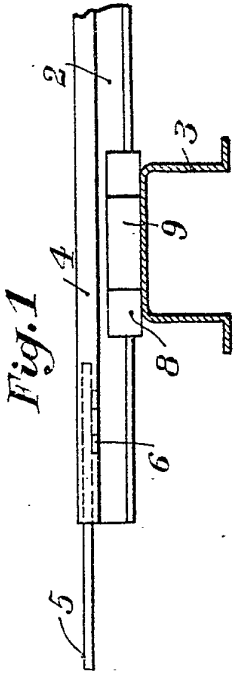


Fig. 1

Fig. 2

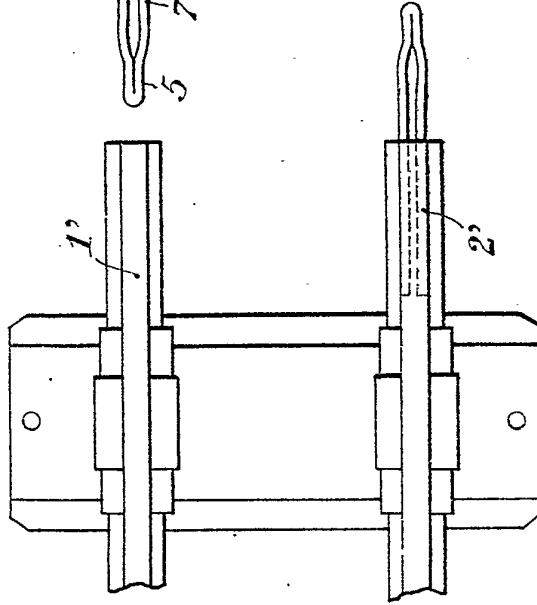
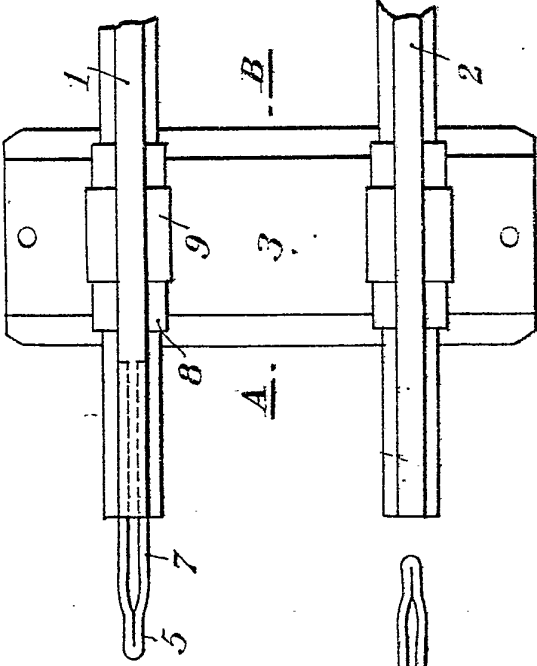


Fig. 3



N° 1.063.601

Société Anonyme dite :
Société Industrielle de Ferblanterie

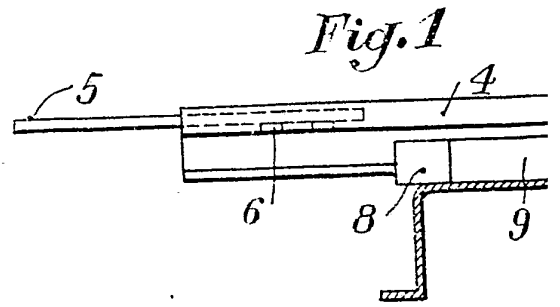
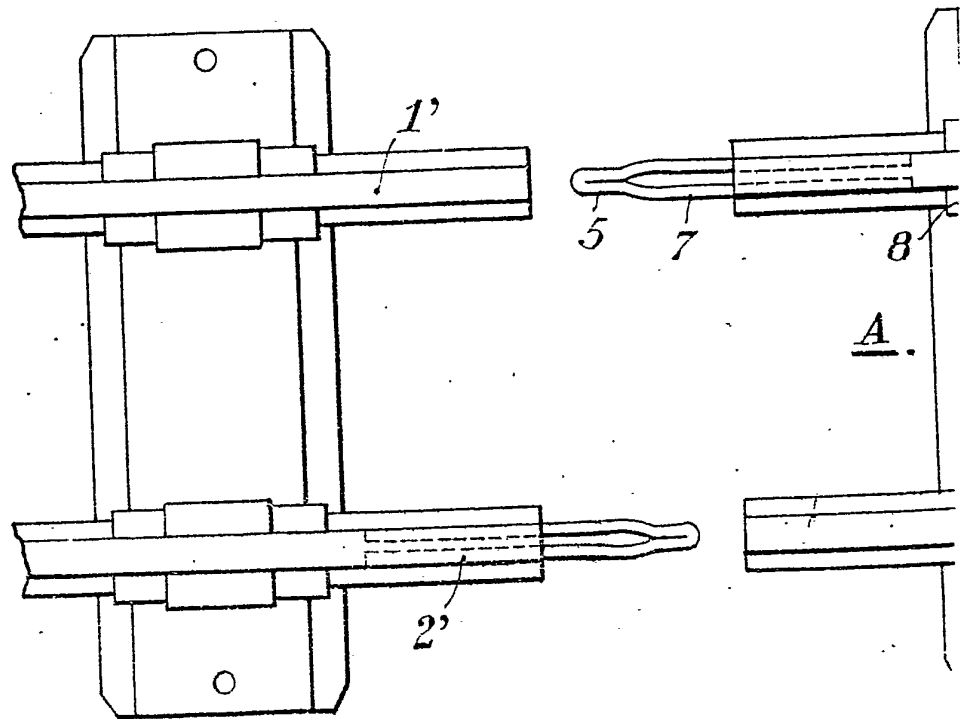


Fig.2



Société Anonyme dite :
Société Industrielle de Ferblanterie

Pl. unique

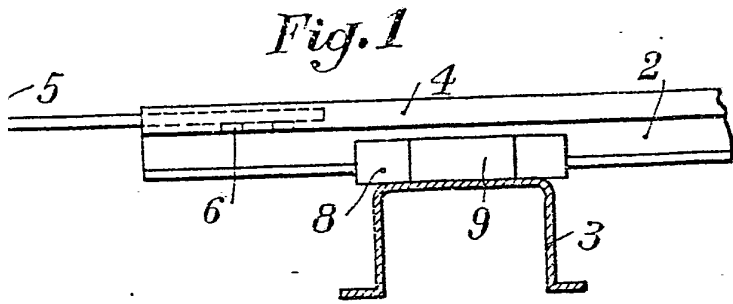


Fig. 3

